



CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE***

Entre les soussignés :

M.SANNA Jean-Marie N° 3 Lot. La Pommeraie 04130 VOLX Tel:0685134421 Mail:recampado@orange.fr

Dénommée le bailleur d'une part, et :

<input type="checkbox"/> Mademoiselle <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	Nom:	Prénom:
Adresse:		
Téléphone :		Courriel :

Dénommé le preneur d'autre part

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période

du:	au
------------	-----------

D'une villa: «La Récampado» Route de Quinson 04360 MOUSTIERS STE MARIE

Montant du loyer: forfait charges compris ⁽²⁾, à l'exclusion de l'électricité si plus de 200kw/semaine, d'eau si plus de 8m3/semaine . **Hors taxe de séjour, ménage, draps et linge de toilette. (1)(2)**

Tarif 2023 : de 750 à 1250 euros	X Nb. de semaines:	Soit Total (euros):
Les arrhes de 25% ont été versées par le preneur	Soit (euros):	
Le solde à verser à l'arrivée	Soit (euros):	

Un dépôt de garantie de **300 (trois cents) euros**, devra être versés le jour de la remise des clés,

soit le samedi (date):

TARIF 2023

PERIODE	TARIF	ARRHES 25%	SOLDE
Haute Saison Du 08/07 au 25/08/2023	1250 euros ⁽²⁾ /semaine	312 euros	938 euros
Saison Du 01/07 au 07/07 et du 26/08 au 01/09/2023	1090 euros ⁽²⁾ /semaine	272 euros	812 euros
Basse Saison Du 08/04 au 30/06 et du 02/09 au 22/09/2023	850 euros ⁽²⁾ /semaine	212 euros	638 euros
Hors saison	750 euros ⁽²⁾ /semaine	187 euros	563 euros

CONDITIONS GENERALES

Le présent contrat est récupéré par le preneur (ou envoyé par le bailleur). Les pages 1 et 2 sont renvoyées, complétées (parties foncées) et signées, avec les arrhes par le preneur, après réception, le bailleur en retournera une copie signée, (La page 3, état descriptif, pour information du locataire.). **La réservation ne sera effective qu'à ces conditions.** La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles ci-après que le preneur s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au mandataire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

Les heures d'arrivée sont normalement prévues **le samedi après-midi à partir de 17 heures**

Les heures de départ sont normalement prévues **le samedi matin avant 10 heures**

Il est convenu qu'en cas de désistement : - du locataire :

- à plus d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire perd les arrhes versées,

- à moins d'un mois d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire versera en outre la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.

- du bailleur :

- dans les sept jours suivant le désistement, il est tenu de verser le double des arrhes au locataire.

Si un retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.

Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter "en bon père de famille" et de les entretenir, **huit personnes au maximum**. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille. **Les animaux ne sont pas admis. La cheminée et le barbecue à bois ne doivent pas être utilisés.** Une plancha à gaz est mise à la disposition des locataires, avec une consigne de gaz (vide ou pleine). Le gaz et sa gestion restent à la charge des locataires.

Charte d'utilisation Internet: La navigation se fait sous la seule responsabilité de l'utilisateur. Il est interdit de consulter des sites et pages Internet dont le contenu est prohibé tels que pornographie, pédophilie, racisme, incitation à la violence. De même, il est interdit de copier des œuvres protégées par des droits d'auteur. Toutes les activités sur Internet sont enregistrées et peuvent être vérifiées en cas de soupçon d'abus.

Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. **Locaux et matériel doivent être rendus propres.** S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ, **le prix du nettoyage des locaux loués (fixé forfaitairement à 80 euros)**, la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures, housses rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc. ...

Le dépôt de garantie devra être payé par chèque ou en espèce contre reçu. Il sera restitué au départ du locataire sauf en cas de retenue. La taxe de séjour sera payée à l'arrivée.

Le preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

OPTIONS/ Taxe de Séjour

Nombre de personnes de plus de 18 ans qui occuperont le logement	
Nombre de personnes de moins de 18 ans qui occuperont le logement	
Nettoyage fin de séjour (forfait 80 euros)	OUI NON
Draps (1)	Nb lits:
Linge de toilette (1)	Nb personnes:

à	le
Le Bailleur	Le locataire (avec mention «Lu et approuvé»)

⁽¹⁾ **Le linge de maison, lits non fait (draps 10 euros/lit ou 50 euros 6 lits, serviettes, draps de bain et gants 10 euros/personnes/sem) et le nettoyage de l'appartement (80 euros) peuvent être proposés moyennant un supplément au prix du loyer, prévenir d'avance.**

⁽²⁾ **Depuis le 01/01/2023 la taxe de séjour est de 1,65 euro par nuit et par adulte.**

Forfait charges compris, des charges d'électricité si plus de 200kWh/semaine et d'eau si plus de 8m3/semaine. (prix kWh=0,150 euros, m³=2 euros).NB : Le forfait charge est suffisant pour une semaine l'été mais insuffisant hors saison avec le chauffage

ETAT DESCRIPTIF

Adresse du lieu loué : «La Récampado» Route de Quinson 04360 MOUSTIERS STE MARIE

Type de location : Villa Classement 3* pour 8 personnes.

Année de construction : 1985

Surface habitable : +100m²

Exposition : sud ouest

Détails des pièces + équipements du rez-de-chaussée: Chambre1 (2 lits 1 place, un lit bébé, salle de bain), WC, cuisine (Réfrigérateur congélateur, Four pyrolyse, Plaque induction, Hotte aspirante, Micro-
onde, Lave vaisselle), Salle à manger (télévision, chaîne hi- fi), buanderie (lave linge)

Détails des pièces + équipements d'étage: Chambre 2 (2 lits 1 place), Chambre 3 et 4 (lit 2 places), salle de bain, WC.

Détails des annexes pouvant être utilisées par le locataire: Terrasse couverte (salon de jardin)

Linge de maison fourni:⁽¹⁾ non

Nettoyage fin de séjour:⁽¹⁾ non compris (À la charge du Locataire).

Chauffage: électrique hors saison, la cheminée ne doit pas être utilisée.

Description du terrain: Terrain clos + de 1000m², l'herbe devant la villa n'est pas arrosée l'été.

Situation de la location: environ 800m du centre du village de Moustiers Ste Marie

⁽¹⁾ *Le linge de maison, lits non fait (draps 10 euros/lit ou 50 euros 6 lits , serviettes, draps de bain et gants 10 euros/personnes/sem) et le nettoyage de l'appartement (80 euros) peuvent être proposés moyennant un supplément au prix du loyer, prévenir d'avance.*

⁽²⁾ *Depuis le 01/01/2023 la taxe de séjour est de 1,65 euro par nuit et par adulte.*

Forfait charges compris, des charges d'électricité si plus de 200kWh/semaine et d'eau si plus de 8m³/semaine. (prix kWh=0,150 euros, m³=2 euros).NB : Le forfait charge est généralement suffisant pour une semaine l'été mais insuffisant hors saison avec le chauffage.